

# FICHE DE DEPOT

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
 Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_ N° Client : \_\_\_\_\_

Description	Live/Internet Auction		Boutiques
	Départ	Estimation	

Commission 24 % TTC du prix de vente réalisé

Signature du déposant \_\_\_\_\_ CGB Numismatique Paris

## Conditions Générales de DEPOT-VENTE

### Article 1 - Objet du contrat

Par le présent contrat, le Déposant confie en dépôt-vente à cgb.fr les objets définis dans la fiche de dépôt liée au présent contrat.

### Article 2 - Mandat

Le déposant donne mandat exclusif à cgb.fr de vendre pour son compte les objets énumérés et l'autorise à prélever, sur le prix de cession des dits articles, la commission au taux convenu exprimé en pourcentage du prix de vente.

CGB se réserve le droit de faire apparaître les articles déposés sur différentes plateformes de vente françaises ou étrangères afin d'améliorer l'exposition et de multiplier les chances de ventes. Le prix de vente affiché sur les autres plateformes pourra être majoré des frais de la plateforme pour éviter tout surcoût supplémentaire à la charge du déposant.

Cgb.fr garantit l'authenticité des objets mis en vente. cgb.fr se réserve le droit de mettre fin à tout ou partie d'un dépôt sans préavis en cas de doute.

Cgb.fr se réserve le droit de sélectionner les objets déposés et n'est en aucun cas tenu d'accepter les objets dont le prix demandé lui semblerait trop élevé ou dont les frais à engager seraient trop importants ou pour toute autre raison dont cgb.fr est seul juge. Les frais de publicité et d'annonce sont à la charge de cgb.fr

Les objets mis en vente seront impérativement détenus physiquement par cgb.fr dans ses locaux du 36 rue Vivienne – 75002 PARIS. La mise en vente des objets se fait gratuitement par le biais que cgb.fr juge le plus adapté, sans aucun frais pour le déposant autre que la commission conclue en cas de vente.

### Article 3 - Procédure de dépôt

Le prix de vente des objets confiés en dépôt vente est déterminé d'un commun accord.

Les descriptions sont faites en toute "science et conscience". Les états de conservation sont jugés avec sérieux afin de garantir une parfaite conformité avec la réalité. Les références sont choisies pour définir au mieux la monnaie, le billet, le jeton ou le livre numismatique. Les photos sont faites directement en lumière normale.

Chacune des parties doit conserver un exemplaire du contrat signé.

Tout dépôt complémentaire au cours du contrat devra faire l'objet d'une nouvelle fiche de dépôt dûment remplie et signée.

### Article 4 - Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter de la date spécifiée dans le contrat signé.

La durée de mise en vente est de, au minimum, six mois. Le déposant annulant une vente en cours avant cette durée écoulée se verra facturer un dédit forfaitaire de 10 % du prix de vente public par article pour couvrir les frais engagés par le dépositaire.

Cgb.fr s'engage à classer, référencer et mettre en vente les objets déposés dans un délai d'un mois à partir de la signature du contrat, sauf accord préalable entre les parties en fonction de la nature du dépôt. Passé ce délai, le déposant pourra reprendre ses objets déposés sans aucun frais.

L'absence de vente d'un objet n'ouvre en aucun cas droit à dédommagement ou frais, ni de la part de cgb.fr, ni de la part du déposant.

### Article 5 : Propriété des biens

Le déposant déclare que les articles sont sa propriété et qu'il les a acquis légalement sans infraction à la réglementation en vigueur. Notamment, il certifie que les biens déposés ne proviennent ni de fouilles, ni de découvertes terrestres ou sous-marines sur sites archéologiques.

Tout nouveau déposant devra fournir une copie de sa pièce d'identité afin de tenir les registres de police à jour. Tout déposant agissant pour le compte d'un tiers devra fournir, en plus de la sienne, une copie de la pièce d'identité de la personne concernée.

### Article 6 - Paiement des ventes réalisées

Le règlement des objets vendus sera réalisé à mois échu durant la première semaine du mois suivant, après paiement par les clients acheteurs dont la facturation déclenche la procédure de règlement déposant. Il se fera directement par virement bancaire.

### Article 7 : Garantie

Cgb.fr garantit le paiement des objets une fois la vente conclue, sauf en cas de restitution de l'objet et d'annulation de la vente si l'authenticité de l'objet est remise en question.

Cgb.fr est mandataire et la vente s'effectue sous sa responsabilité

### **Avenant et/ou conditions particulières :**

### **BON POUR ACCEPTATION DE CES CONDITIONS**

A

le,

Signature du déposant

CGB Numismatique Paris

### **CGB Numismatique Paris**

36, rue Vivienne - 75002 PARIS - France

Tel : +33 (0)1 40 26 42 97 - Fax : +33 (0)1 40 41 97 80 - Email : [contact@cgb.fr](mailto:contact@cgb.fr)

SASU au capital de 200 000€ - SIRET : 73204903600021

NAF : 4761Z - TVA CEE : FR 93 732 049 036